

Décision 18-DCC-55 du 13 avril 2018

relative à la prise de contrôle exclusif de la société Brico Privé SA et de ses filiales par la société Florac Investissements SAS

Posted on: 04 mai 2018 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération

Prise de contrôle

Partie notifiante

Sté Florac Investissements

Dispositif(s)

Autorisation

Décision de phase

Phase 1

Décision simplifiée

Non

**Entreprise(s) ou organisme(s)
concerné(s)**

Sté Brico Privé

Lire

le texte intégral de la décision

33.58 Ko